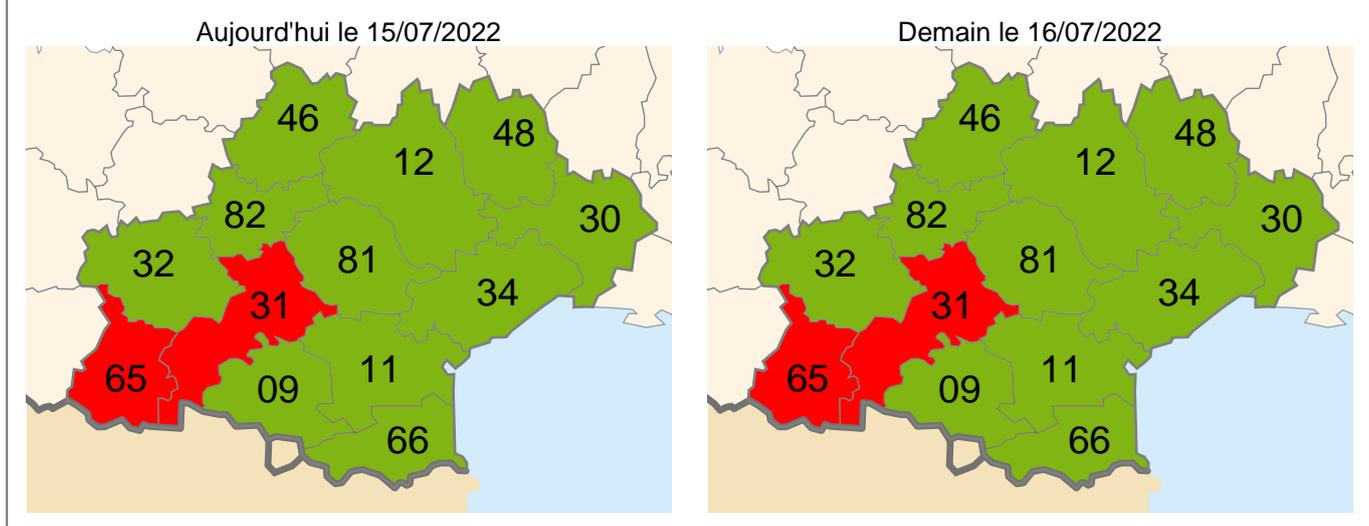


**SITUATION**


Aujourd'hui le 15/07/2022			Départements	Demain le 16/07/2022			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
Green	Green	Green	Ariège (9)	Green	Green	Green	AP du 10/08/2017
Green	Green	Green	Aude (11)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Aveyron (12)	Green	Green	Green	AP du 01/03/2018
Green	Green	Green	Gard (30)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Red	Green	Green	Haute-Garonne (31)	Red	Green	Green	AP du 26/10/2017
Green	Green	Green	Gers (32)	Green	Green	Green	AP du 04/08/2017
Green	Green	Green	Hérault (34)	Green	Green	Green	AP du 04/08/2017
Green	Green	Green	Lot (46)	Green	Green	Green	AP du 06/09/2017
Green	Green	Green	Lozère (48)	Green	Green	Green	AP du 19/07/2017
Red	Green	Green	Hautes-Pyrénées (65)	Red	Green	Green	AP du 08/08/2017
Green	Green	Green	Pyrénées-Orientales (66)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Tarn (81)	Green	Green	Green	AP du 07/09/2017
Green	Green	Green	Tarn-et-Garonne (82)	Green	Green	Green	AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit la persistance de l'épisode de pollution à l'ozone sur 2 départements de la région pour ce jour et la journée de samedi.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions météorologiques actuelles (ensoleillement, températures élevées et vent faible) favorisent la formation d'ozone dans l'air depuis plusieurs jours. Les concentrations d'ozone seront donc élevées sur la région et devraient dépasser le seuil d'information sur les départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. La procédure d'alerte a été mise en oeuvre ce vendredi 15 juillet sur la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées du fait de la persistance de l'épisode de pollution.

**EVOLUTION :**

Demain, les conditions météorologiques devraient rester globalement les mêmes si bien que les concentrations d'ozone devraient rester élevées. Par conséquent, en raison de la persistance prévue de la pollution à l'ozone, la procédure d'alerte sur persistance est également mise en oeuvre pour la journée du samedi 16 juillet 2022.

## Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b>  <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p><b>Populations sensibles :</b>  <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li> <li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li> </ul>

## Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p><b>A la maison / au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li> <li>- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).</li> </ul>
<p><b>Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li> <li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li> <li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li> </ul>
<p><b>Industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.</li> </ul>

### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
 Contact département 31,65 :  
 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53



### Mesures d'urgence

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>  
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>  
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>  
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>



### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
 ARS Occitanie  
 Informations santé, AIR SANTÉ :  
 05 61 77 94 44

